

LEKHA DODI

PARACHAT KORAH ROCH H'ODECH

527

PLUS QUE L'INTELLIGENCE

Par Rav Moché Mergui chlita Roch Hayéchiva

HORAIRES CHABAT NICE
29 SIVAN 5773

Vendredi 07 Juin 2013

Allumage Nérot : 20H00

Chekia : 21H10

Samedi 08 Juin 2013

Fin de Chabat : 22H05

Rabénou Tam : 22H43

La Thora dit (Bamidbar 16- 6 et 7) : « **Faites ceci, prenez pour vous des encensoirs, KORAH' et toute son assemblée, mettez-y du feu et placez dessus de l'encens devant Hachem, demain. Et l'homme que Hachem choisira c'est lui, le Saint.** »

Moché Rabénou est bouleversé par la contestation de son cousin KORAH' qui réclame la KEHOUNA et veut devenir le COHEN GADOL. KORAH' est soutenu par 250 sages. MOCHE RABENOU, pour prouver à KORAH' et à son assemblée que ce n'est pas de sa propre initiative qu'il a nommé son frère au poste de COHEN GADOL, demande à KORAH' et son assemblée, d'offrir la KETORET, en l'avertissant qu'une seule personne sera élue et les autres mourront. Et, incroyable, TOUS acceptent l'épreuve mortelle ! UN SEUL sortira vivant : AARON, élu d'Hachem.

Nos Maîtres s'interrogent sur le comportement de ces sages. Etaient-ils inconscients ou fous pour risquer leur vie pour offrir la Kétoret après un tel avertissement ? De même, comment KORAH, qui était intelligent, s'est-il laissé entraîner dans cette folie ?

Son « œil », c'est-à-dire sa vision prophétique, l'a induit en erreur. KORAH' était persuadé, par sa vision prophétique, qu'il serait sauvé par le mérite de son descendant CHEMOUEL ANAVI qui est comparé à MOCHE ET AARON.

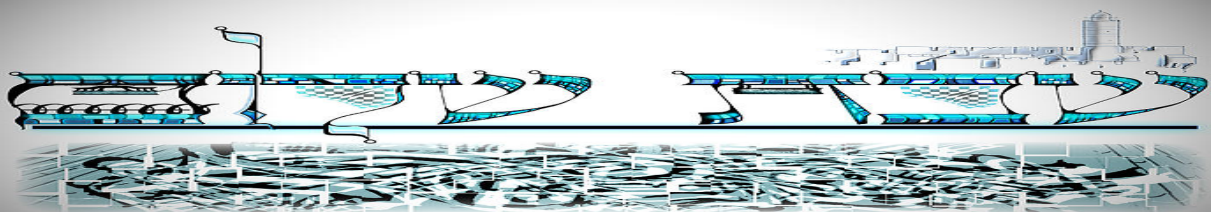
Une vision prophétique pure peut-elle induire un homme en erreur ? NON ! Mais Korah' sa vision prophétique aveuglée par sa jalousie d'AARON, l'a conduit à commettre une erreur monumentale de l'interprétation erronée de la prophétie.

Animés de jalousie, KORAH' et les 250 Sages osent se servir de la Mitsvah des Tsitsits pour déclencher la contestation en la critiquant bassement. Si un fil d'azur dispense le vêtement de l'obligation, à plus forte raison si le vêtement est entièrement teint de bleu d'azur ne nécessiterait pas le port des Tsitsits.

La Torah a vanté l'importance de la Mitsvah des Tsitsits en précisant qu'elle est équivalente aux 613 Mitsvot. C'est à ce sujet que le prophète OSEE (chapitre 14 verset 10) a dit : « **Les voies d'Hachem sont droites, les justes y marcheront et les impies y trébucheront** ».

Ce n'est pas l'intelligence seule qui conduit l'homme au bon port du bonheur. La jalousie et la prétention ont conduit KORAH', son assemblée et tous les impies à leur perte. L'intelligence accompagnée de bonnes qualités humaines, notamment la modestie, l'intégrité, la tolérance, conduisent l'homme vers le bonheur.

Le ROI DAVID suppliait Hachem (TEHILIM 119-18) en disant : « **Ouvre mes yeux pour voir les merveilles de Ta Torah** ». L'étude de la Torah, conjuguée de bonnes qualités humaines, nous permet de voir ce qu'il faut voir afin de ne pas se laisser influencer par sa vision personnelle.



Dans le livre de Dévarim au chapitre 6 verset 9 la Tora nous ordonne en ces termes « Tu les inscriras sur les linteaux de ta maison et à tes portes », à partir de ce verset nous apprenons qu'il incombe à chacun de fixer une mézouza aux portes de sa demeure. Les lois de la mézouza sont multiples, on les trouve dans le Rambam et dans le Choulh'an Arouh' Y''D du chapitre 285 à 291.

Il est peut-être de trop que de rappeler que l'essentiel de cette mitsva n'est pas le choix du boîtier extérieur qui n'est que l'enjolivement de la mitsva et contient lui aussi ses lois (par exemple la préférence d'un boîtier transparent qui laisse apparaître le contenu), l'essentiel reste le "petit papier" qui se trouve à l'intérieur du boîtier. Ce "petit papier" connaît des lois très strictes : 1) le choix du "papier" - la mézouza doit être écrite sur un morceau de parchemin dont les exigences halah'iques sont indispensables ; 2) le "sofer" ou scribe - ce n'est pas tout le monde qui peut écrire une mézouza, par exemple un hérétique, un non juif, un libéral, la femme, l'enfant sont inaptes pour l'écriture d'une mézouza, une mézouza écrite par l'une de ces personnes ne sera pas valide ; 3) le type d'écriture - la mézouza doit être écrite en lettres appelées "achourite" semblables aux lettres du Sefer Tora, mais ce n'est pas uniquement le choix des lettres qui est exigée c'est également la pensée du scribe qui est importante au moment de son écriture, effectivement au moment de l'écriture de la mézouza le scribe doit prononcer qu'il l'écrit "lechem kédouchat mézouza - au nom de la sainteté de la mézouza", dans certains cas si le scribe n'a pas prononcé cette phrase la mézouza sera invalide. Le type d'écriture renferme également le devoir de l'écrire en respectant des lignes et une forme.

On a donc bien compris qu'on ne peut acheter la mézouza n'importe où et chez n'importe qui ! Une fois que la mézouza est préparée par un spécialiste elle sera fixée au linteau droit en entrant dans la pièce en récitant la bénédiction "likboâ mézouza". Selon le Rambam et d'autres décisionnaires il faudra réciter également la bénédiction de "chéhéh'éyanou", thèse qui n'est pas retenue par tous et n'est pas la coutume répandue. Les questions traitées quant à la récitation de la bénédiction de la mézouza : lorsqu'on change de mézouza doit-on réciter la bénédiction sur la nouvelle mézouza placée ? Lorsqu'on fait vérifier sa mézouza doit-on réciter la bénédiction lorsqu'on la replacera ? La halah'a traite également de l'emplacement exact de la mézouza sur le linteau par exemple à quelle hauteur du linteau ? Selon les Séfaradim la mézouza sera placée verticalement alors que selon les Achkénazim elle sera placée en diagonal lorsque le haut de la mézouza sera orienté vers l'intérieur. Les pièces où l'on placera la mézouza sont celles où l'on habite "bet dira" - ce principe soulève la question dans une multitude de pièces tel la synagogue, les lieux d'étude, les commerces, les bureaux, les caravanes, les bateaux, les balcons, les cours, les jardins, le box de parking, les pièces ou appartement en association avec un juif ou avec un non juif, les hôtels, les hôpitaux, les internats etc. On ne peut citer ici toute la halah'a concernant la mézouza, il faudrait écrire un livre entier (ce qui existe en hébreu) ; le but de cet article est d'éveiller le lecteur à cette mitsva que nous rappelons tous les jours dans le passage du Chémâ, et qui s'inscrit dans les 613 commandements de la Tora. Tout le monde est tenu de pratiquer cette mitsva : hommes et femmes.

Quel est l'enjeu de cette mitsva ?

Tout d'abord et avant tout nous pratiquons un commandement divin et, comme tous les commandements de la Tora, qu'on le comprenne ou non, qu'on ait saisi son sens ou non, qu'il nous paraisse sensé ou non, qu'il nous semble démodé ou non, etc., rien ne nous retiendra de pratiquer la Tora toute entière. Je vous propose dans les articles à venir une analyse de cette mitsva à travers nos sources talmudiques et midrachiques pour mieux apprécier la pratique de cette "petite" mitsva qui coûte quelques dizaines d'euro (arrêtez de croire que la Tora est chère financièrement, puis le cher n'est pas un prétexte pour ne pas faire les choses... !).

Dans l'article 5 de l'appel fait par de nombreux Grands Rabanim en Septembre 1941, suite aux épidémies qui frappait le ghetto, on peut lire « vérifiez les mézouzote de chaque maison, de chaque porte et des portes d'entrée des demeures ». En 1940 dans la ville de Łódź les ennemis d'Israël contraignent le Rav de déchirer une mézouza. Le Rav refusa et fut frappé sauvagement. Par la force des choses il dû déchirer la mézouza, suite à cela il prit sur lui le deuil durant sept jours et se refusa d'enseigner la Tora ! Dans le ghetto de Kovnă ses habitants s'interrogèrent de savoir s'il fallait mettre une mézouza aux portes du ghetto ? (Rabanit Esther Farbstein "Besseter Raâm" page 53, 110, 272). Quelques soient les circonstances dans lesquelles vivaient les juifs ils se sont toujours évertués de pratiquer cette belle mitsva.

Le Sefer Hah'inouh' mitsva 423 écrit « la mézouza contient deux textes de la Tora : Chémâ et Véhaya (les deux premiers passages du Chémâ) ; le fondement de cette mitsva est de rappeler à l'homme en permanence la foi en D'IEU, en rentrant et en sortant de chez lui, c'est pour cette raison que les Maîtres ont enseigné au traité Ménah'ot 33a et b qu'il faut placer la mézouza à l'endroit de la porte où l'homme

la rencontre tout le temps ». La mézouza est synonyme de "émouna" - foi en D'IEU que l'homme doit avoir en mémoire de façon continue. Il ne suffit pas de penser D'IEU un instant de sa journée. Qui sait combien de fois par jour nous traversons nos portes, cent fois peut-être mille fois !

Le Rambam écrit au chapitre 4 paragraphe 13 « l'homme se doit de pratiquer rigoureusement la mitsva de la mézouza puisqu'elle est une mitsva qui incombe à tout le monde et tout le temps (elle dépasse la personne et est intemporelle). Chaque fois que l'homme franchit sa porte il rencontrera l'unicité divine, et se souviendra de son amour, et se réveillera de son sommeil et de son attirance aux vanités du temps, il comprendra que seule la connaissance du créateur du monde se tient pour l'éternité, il reviendra à la raison et suivra les sentiers des hommes droits ». Quel programme immense derrière ce "petit bout de papier" !

Le Ramban (fin de parachat Bo) est tout aussi impressionnant « celui qui achète une mézouza pour quelques pièces, qui la fixe à sa porte et se concentre sur ce qu'elle représente c'est qu'il reconnaît : que D'IEU a créé le monde, que D'IEU est présent dans ce monde, que D'IEU s'adresse aux hommes par la voie de la prophétie et a une totale reconnaissance à tous les détails de la Tora, en plus du fait qu'il reconnaît les bontés divines à l'égard de l'homme ».

Impressionnant de constater tout ce que représente cette mitsva pour ces Grands Maîtres de notre sainte et belle Tora ! Comment ils arrivent à aller si loin et intégrer les valeurs profondes de chaque mitsva...

La Yéchiva souhaite un très grand Mazal Tov à Nir et Rah'el Allouche à l'occasion de la naissance de leur fils Aharon H'aïm

UNE DECISION NE S'INVENTE PAS – par Jean Avraham CHEKROUN

Dans la paracha de Kora'h il y a un élément qui a attiré mon attention, c'est qu'à trois reprises le leadership de Moché, et de Aharon également, a été remis en cause !

1) Kora'h : (Chapitre 1 verset 22) « Et il se dressa devant Moché avec 250 hommes des enfants d'Israel

2) Paroles prononcées par Dathan et Aviram cofondateur de la révolte contre Moché (Chapitre 16 verset 13) « N'est-ce pas assez que tu nous aies fait monter d'une terre ruisselante de lait et de miel pour nous faire périr dans le désert et tu voudrais encore nous dominer »

3) Chapitre 17 versets 27 et 28 : Les Enfants d'Israël s'adressent à Moché en disant « Voici nous périssons, nous sommes perdus, quiconque s'approche du tabernacle d'Hachem mourra »

Il en découle plusieurs enseignements ; d'abord c'est la violence des termes employés par les contestataires accusant Moché et Aharon de faire périr le peuple d'Israël dans le désert (rien que ça) !

Rappelons que cette controverse se déroule selon le Ibn Ezra et le Ramban un an et demi après la sortie d'Égypte (seulement) ; En fait cette dispute éclate après l'inauguration du Tabernacle soit à la suite de la faute des explorateurs ! Kora'h profite du mécontentement du peuple dû au décret vouant toute la génération à mourir dans le désert

On peut remarquer que Moché, suite à ce soulèvement, adopte trois postures différentes :

Dans le premier cas Moché tomba sur sa face (Chapitre 16 Verset 4) « Moché tomba sur sa face à terre, à cause de l'humiliation que lui a infligé l'attaque de Kora'h », selon le Rachbam et le Ibn Ezra.

Autre explication Moché tomba sur sa face à terre pour se répandre en prière

Quelle que soit l'explication on voit bien les qualités d'humilité qu'exprime Moché, c'est un homme humble.

Dans le deuxième cas Moché apporte des paroles de Chalom à Dathan et Aviram, effectivement toute personne doit chercher le Chalom avant un éventuel affrontement, en tout cas chercher tout au plus l'apaisement.

Enfin dans le dernier cas Moïse s'en remet à D'IEU pour qu'il juge et qu'il punisse sévèrement les contestataires, pour que la justice et la vérité soit révélée.

En fait la vraie nature ou la vraie qualité de Moché, comme le souligne la guemara traité Baba Kama, « Moché yiquov et adine », Moché vit dans la transparence du jugement. Moché a toujours été dans la droiture, se plaçant toujours du côté du droit en se référant aux décisions d'Hachem.

Cette paracha vient en fait nous apprendre le comportement que l'on doit avoir lorsqu'une querelle éclate. Quand on essaye de délégitimer des personnes, je pense notamment aux rabbanime, la conduite est claire : UNE DECISION NE S'INVENTE PAS est ce que Moché a voulu nous apprendre.

Kora'h a voulu la place de Moché, cela aurait été possible en soi, mais d'abord Moché à demander à Hachem sa décision. On connaît la suite.

Pour conclure je voudrais exprimer un grand remerciement au Rav Ilan Drai pour sa précieuse collaboration quant à la rédaction de cet article, et dire un grand bravo à toute l'équipe du Leha Dodi qui fait chaque semaine un travail exceptionnel.

La Yéchiva souhaite un très grand
Mazal Tov à
Netanael et Naomi LEVY de Strasbourg
A l'occasion de la naissance de leur fille
Ora, Miryam

**retrouvez nous sur www.cejnice.com
pour un choix varié de cours audio et vidéos,
notre rubrique "don en ligne" (paypal)
vous attend pour prendre part activement
à la vie de nos activités développées depuis 40 ans
dans la ville de Nice et ses régions !**